

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 13 septembre 2021 à 19h00, au 1245, rue Principale à Saint-Albert

Sont présents :

Diane Kirouac, conseillère
Mélanie Vogt, conseillère
Jean-Philippe Bibeau, conseiller
Nicolas Labbé, conseiller
Alexandre Bergeron, conseiller
Dominique Poulin, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 00.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il souligne que possiblement c'est la dernière rencontre pour certains élus puisqu'ils y en a qui ont annoncé qu'ils ne renouvellent pas leur mandat, soient Mélanie Vogt et Alexandre Bergeron. Il mentionne que c'est avec fierté qu'il a été conseiller pendant 4 ans et 16 ans maire. Ce fût un réel plaisir de travailler avec chacun de vous, nous étions une belle équipe qui a su travailler dans le respect.

Ordre du jour

1. Vérification du quorum ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 23 août 2021;
4. Adoption des comptes pour la période du 13 août au 13 septembre 2021 et du journal des salaires du mois d'août 2021;
5. Affaires nouvelles de l'assistance ;
6. Demande de nettoyage du cours d'eau Blanchette ;
7. Demande à la CPTAQ – Jonathan Houle ;
8. Avis de motion modifiant le règlement de la rémunération lors d'élections ;
9. Soumission pour le déneigement des stationnements ;
10. Résolution financement temporaire TECQ ;
11. Résolution demande de remboursement TECQ 2019-2023
12. Affaires nouvelles ;
13. Lecture de la correspondance ;

14. Varia ;
15. Période de questions de l'assistance ;
16. Levée de la séance ordinaire du 13 septembre 2021.

2021-118 Adoption de l'ordre du jour

Attendu que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé

Que l'ordre du jour du 13 septembre 2021 soit adopté et demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-119 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2021

Attendu que les membres du conseil ont individuellement prit connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2021 ;

Attendu que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Proposé par Monsieur Dominique Poulin

Que le procès-verbal du 23 août 2021 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-120 Approbation des comptes pour la période du 13 août au 13 septembre 2021 ainsi que le journal des salaires pour le mois d'août 2021

Attendu que le journal des salaires du mois d'août ainsi que le registre des déboursés du mois d'août et septembre ont été remis à chacun des membres du conseil par envoi électronique;

Proposé par Madame Diane Kirouac

Et, il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer, le tout tel que présenté au journal des déboursés, d'autoriser la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à payer lesdits comptes :

Registre des chèques #3048 à #3093 au montant de 1 226 601.58\$ et des prélèvements #287 à #308 au montant de 19 756.44\$ pour un total de 1 246 358.02\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 13 septembre 2021

Suzanne Crête
Directrice-générale/Secrétaire-Trésorière

2021-121 Demande de nettoyage du cours d'eau Blanchette

Attendu que Ferme Landrynoise Inc. a formulée une demande à la Municipalité pour l'entretien de la branche 2 et branche 4 du cours d'eau Blanchette ;

Attendu que lors de l'évaluation de ces branches, il a été remarqué que l'entretien d'une section du cours d'eau Blanchette était nécessaire ;

Par conséquent, il est proposé par Madame Mélanie Vogt

Que la demande soit transmise à la MRC d'Arthabaska pour l'exécution des travaux sur une longueur de 481 mètres ;

Que l'intégralité des frais liés aux travaux dans les cours d'eau soient réparties entre les propriétaires au mètre linéaire pour tous les cours d'eau à venir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-122 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) : Opération d'un garage d'entretien de véhicules légers et d'entreposage saisonnier de voitures sur le lot 5 181 773 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande à soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, préparé par monsieur Jonathan Houle, dans le but d'obtenir de cette dernière l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricoles le lot 5 181 773 du cadastre du Québec, soit environ 0,39797 hectares;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur fait une demande à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation pour l'opération d'un garage d'entretien de véhicules légers et d'entreposage saisonnier de voitures sur le lot 5 181 773 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a analysé le détail des travaux selon les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, à savoir :

No	Critères	Justifications
1	Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants	Le site visé est de classe 3 selon le site info-sols.ca . Les lots avoisinants ont un potentiel agricole similaire.
2	Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture	Lot de 0,39797 hectare situé en sol sableux (selon le site info-sols.ca).
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants	Il n'y a aucune conséquence négative.
4	Contraintes et effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale	Non applicable
5	Disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou à réduire les contraintes sur l'agriculture	Non applicable
6	Homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole	La communauté et les exploitations agricoles sont homogènes.
7	Effets sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région	Non applicable
8	Constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	Non applicable
9	Effets sur le développement et les conditions socio-économiques de la région	Non applicable
	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie	Non applicable

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 181 773 est actuellement utilisé à des fins de services divers reliés à la réparation et à l’entretien de véhicules;

CONSIDÉRANT QUE l’usage exercé sur le lot 5 181 773 n’a fait l’objet d’aucun certificat de changement d’usage auprès de la municipalité, ni d’aucun avis de conformité auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur entreprend des démarches pour régulariser l’usage du lot 5 181 773 en conformité avec la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE de l’avis de l’officier municipal chargé du dossier, le projet est conforme au règlement de zonage 2007-08 de la Municipalité de Saint-Albert;

CONSIDÉRANT QUE de l’avis de l’officier municipal chargé du dossier, le projet nécessiterait un certificat de changement d’usage ainsi que divers permis de construction et/ou attestations, s’il y a lieu, pour régulariser les bâtiments et les aménagements du lot 5 181 773, advenant l’autorisation de la Commission;

CONSIDÉRANT QU’il est nécessaire de produire une demande d’autorisation pour ce genre de demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Alexandre Bergeron

QUE la Municipalité de Saint-Albert appuie la demande d'autorisation et qu’elle recommande l’acceptation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adopté à l’unanimité

2021-123 Monsieur Jean-Philippe Bibeau, donne avis de motion qu’à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le règlement 2021-07 concernant la rémunération lors d’élections.

Le projet de règlement est déposé au conseil.

2021-124 Résultat des soumissions pour le déneigement des stationnements, borne sèche et station de pompage

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert a demandé des soumissions pour le déneigement et l’entretien des stationnements municipaux et des allées piétonnières, des accès menant aux bornes sèches et aux stations de pompage;

Attendu que le résultat est suivant :

Déneigement pour les édifices municipaux et allées piétonnières

1245, rue Principale

Entrepreneur	Année	Avant taxes	TPS	TVQ	Total
Pierre Desfossés	2021-2022	1 630,00	81,50	162,60	1 874,10 \$
Ferme Blondeau 2000 Inc.	2021-2022	1 650,00	82,50	164,59	1 897,09 \$
Ferme Blondeau 2000 Inc.	2021-2022	1 650,00	82,50	164,59	1 897,09 \$
	2022-2023	1 750,00	87,50	174,57	2 012,07 \$
	2023-2024	1 850,00	92,50	184,54	2 127,04 \$

25, rue des Loisirs

Entrepreneur	Année	Avant taxes	TPS	TVQ	Total
Pierre Desfossés	2021-2022	2 710,00	135,50	270,33	3 115,83 \$
Ferme Blondeau 2000 Inc.	2021-2022	2 800,00	140,00	279,30	3 219,30 \$
Ferme Blondeau 2000 Inc.	2021-2022	2 800,00	140,00	279,30	3 219,30 \$
	2022-2023	2 900,00	145,00	289,28	3 334,28 \$
	2023-2024	3 000,00	150,00	299,25	3 449,25 \$

Déneigement pour stations de pompage et les bornes sèches

Entrepreneur	Année	Avant taxes	TPS	TVQ	Total
Ferme Blondeau 200 Inc.	2021-2022	2 350,00	117,50	234,42	2 701,92 \$
	2022-2023	2 400,00	120,00	239,40	2 759,40 \$
	2023-2024	2 450,00	122,50	244,39	2 816,89 \$

Il est proposé par Madame Mélanie Vogt

Que la municipalité accorde le contrat de trois ans pour le déneigement pour les édifices municipaux, les allées piétonnières ainsi que pour la station de pompage à Ferme Blondeau tel que soumit.

Adopté à l’unanimité

2021-125 Financement temporaire TECQ

Attendu que la municipalité a réalisé des travaux de réfection et de rechargement sur plusieurs rues de notre territoire;

Attendu que ces travaux sont en grande partie subventionnée par les gouvernements dans le cadre de la programmation TECQ;

Attendu que les modalités de remboursements s’effectuent en avril de chaque année;

Attendu que pour le bon fonctionnement de la municipalité, nous devons solliciter une demande de financement temporaire à notre institution financière en entendant le remboursement par le Gouvernement;

Il est proposé par Monsieur Dominique Poulin

De demander un prêt temporaire de 500 000\$ afin de rencontrer les obligations de la municipalité. Que Monsieur Alain St-Pierre, maire et Madame Suzanne Crête directrice-générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous documents relatifs à cet emprunt.

Adopté à l’unanimité

2021-126 Demande de remboursement TECQ

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité

2021-127 Sondage pour un parc d'initiation à l'agilité canine

Attendu qu'il y a un projet de création d'un parc d'initiation à l'agilité canine;

Attendu que nous avons besoin de connaître l'intérêt de la population;

Pour ces motifs, **il est proposé par** Dominique Poulin,

Que la municipalité procède à l'envoi d'un publipostage à chaque foyer sur son territoire.

Adopté à l'unanimité

2021-128 Levée de la séance du 13 septembre 2021

Il est proposé par Madame Diane Kirouac que la séance du 13 septembre est levée à 20h10

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête,
Directrice-générale/
Secrétaire-trésorière

Je, Alain St-Pierre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 13 septembre 2021

Alain St-Pierre, maire